

# Lettre ouverte au Gouvernement, à la Préfecture de la Réunion, à la Région Réunion, à la Mairie de St Paul et au CRPMEM.

## Nous,

Associations réunies en collectif : Sea Shepherd France, Longitude 181, Tendua, Association de Sauvegarde de l'Etang Salé les Bains, ASPAS, Vagues, Fondation Brigitte Bardot, Requin Intégration Réunion, Sauvegarde des Requins, souhaitons alerter les responsables institutionnels sur les faits suivants :

**1.** Le projet dit Ciguatera, actuellement dans sa phase 2, ne repose sur rien de concret. En effet, tous les éléments à notre disposition prouvent déjà que **la chair des requins visés par ce programme ne présentera jamais les garanties de sécurité alimentaire nécessaires à leur commercialisation**. Par ailleurs, **il n'existe pas de marché local pour ces espèces** qui n'ont jusqu'à présent été pêchées par les pêcheurs artisans et professionnels que de manière marginale et accidentelle, puisqu'il n'y aucune demande du consommateur sur ces requins (pour mémoire, l'interdiction de commercialisation de 1999 n'a soulevé aucune protestation de la part des syndicats de pêche ni même des consommateurs ; d'ailleurs, si la commercialisation de ces requins est interdite depuis 1999, leur pêche ne l'est pas : les pêcheurs ont donc bien arrêté d'eux mêmes une pêche que l'Etat entend aujourd'hui relancer en la subventionnant !).

**2.** Si, pour des raisons purement sécuritaires, vous estimiez que les programmes de pêche devaient être poursuivis, il serait alors **inutile d'y maintenir l'espèce requin tigre** qui n'est pas responsable des derniers drames (voir l'expertise des légistes de Squal'Idées). A fortiori cette espèce est largement pélagique (littérature scientifique et programme national CHARC), aussi **aucune pression de pêche sur cette espèce ne pourra garantir une totale sécurité en terme de risque requin**.

**3.** L'introduction d'engins de pêches dits « drumlines » dans l'espace de la Réserve Nationale Marine de la Réunion sera difficile voire impossible, d'une part du fait de l'existence du décret de 2007 portant sur la création de cette réserve marine ; d'autre part parce que cette pêche introduite au cœur de la réserve marine, en pleine zone balnéaire, représente à la fois un **risque écologique** sur les autres espèces de requins, raies, tortues, dauphins... mais aussi un **risque sécuritaire** pour les plaisanciers qui se baigneraient à quelques centaines de mètres de lignes appâtées pour attirer ces gros requins. Par ailleurs, **l'aspect financier de ces mesures est un non-sens** : comment maintenir des « smart drumlines » pour éviter les prises accessoires (déjà nombreuses dans le cadre de l'expérimentation en cours via CAP REQUINS en Baie de St-Paul) sur l'ensemble du territoire ? Qui financera des pêcheurs 24h/24 pour aller remettre ces prises à l'eau vivantes ?

**4.** La déréglementation de la Réserve Nationale Marine de la Réunion (déjà très souple) en matière de pêche sous-marine et de pêche à la ligne, dans le but de ramener un sentiment de sécurité vis-à-vis du risque requin, serait un choix politique très risqué. C'est avec certitude que nous pensons que **le maintien de la réglementation actuelle de la RNMR est compatible avec des solutions de réduction du risque qui ne doivent pas passer par l'élimination d'espèces essentielles aux équilibres côtiers**. La Réserve Marine est essentielle pour espérer un repeuplement en poissons des eaux de la Réunion, dont les petits pêcheurs locaux ne peuvent se passer.

## Pour toutes ces raisons :

- Nous appelons à l'arrêt immédiat de l'obscure programme Ciguatera car fort coûteux et déjà dans l'impasse ;
- Nous demandons à ce que l'espèce requin tigre ne soit plus concernée par aucun programme de pêche officiel, car là aussi c'est à la fois de l'argent gaspillé et un échec assuré en matière de sécurité ;
- Nous appelons au soutien de la Réserve Nationale Marine de la Réunion et de sa réglementation actuelle. Cette réserve est un atout majeur pour l'avenir de l'île de la Réunion, et devrait au contraire voir ses moyens renforcés. Elle ne saurait être sacrifiée sur l'autel d'un sentiment d'insécurité dont elle ne peut être tenue pour responsable.

